

Déposé le 27-05.14

Scanné le <u>Détermination</u>

Le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat continue la politique qu'il mène dans le domaine des Conventions Collectives de Travail qui promeut auprès des représentants des employeurs et des salariés - dans le respect du partenariat social - la conclusion de Conventions Collectives de Travail branche par branche.

Lausanne, le 27 mai 2014

Mathieu Blanc Groupe/PL/R